

La Présidente de la Région,
Ségolène Royal
Ancienne Ministre
Députée Honoraire

Monsieur Jean-Louis BORLOO
Ministre d'Etat, en charge des Technologies
vertes et des Négociations sur le climat
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
Hôtel de Roquelaure
246 Bd Saint-Germain
75700 PARIS

Poitiers, le 24 SEP. 2010

Monsieur le Ministre d'Etat,

Une circulaire en préparation prévoit l'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à hauteur de 70% pour la création de retenues de substitution en Poitou-Charentes. Par la présente, dans cette période où nous œuvrons pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne (DCE 2015), je tiens à attirer votre attention sur les points pouvant constituer des évolutions contradictoires au cadre fixé par cette directive et notamment les préalables à atteindre avant la réalisation de ces équipements :

- La création de réserves de stockage ne crée pas de ressources supplémentaires. Or, la Région Poitou-Charentes est marquée depuis plusieurs années par une baisse inquiétante des réserves phréatiques.
- La création de réserves de substitution participera au maintien de la maïsiculture sur les bassins picto-charentais ce qui ne peut qu'aggraver le problème du non renouvellement des nappes phréatiques.
- Ces réserves sont lourdement financées par l'argent public (pour un très petit nombre de bénéficiaires). Celui-ci serait certainement mieux utilisé en étant orienté vers des alternatives à la culture intensive de maïs.
- Avec le développement de la maïsiculture ce sont les éco-systèmes et le fonctionnement hydraulique nécessaires à l'ostréiculture qui sont déséquilibrés.

Je joins à cette lettre une note technique développant ces différents points. Le sujet est extrêmement sensible en Poitou-Charentes et mérite à ce titre toute votre attention.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Ségolène ROYAL